

## Compte rendu du Conseil Municipal du 4 décembre 2013

Présents : Mrs Butin, Simonin, Jeandidier, Barateau, Garbo, Vinck, De Zan, Lebreton, Mme Saunder, Mme Repelin

Absents : Mme Charrier-Grosjean

Procurations : Mr Voirand (procuration à Mr Simonin)

### **DCM N° 2013-05-01 – 1.1 MARCHES PUBLICS**

#### **Travaux 14 rue de la Gare : Avenants au marché de travaux**

Monsieur le Maire informe qu'il a été nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires non prévus au marché initial pour les lots n°2 et 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les avenants au marché de travaux comme suit :

**Lot 2** (Entreprise THOMAS) : 8 365.27 € HT (soit 10 004.87 € TTC)

Travaux sur toiture (mise en conformité des faitages et arêtières, démoussage, démolition des souches des cheminées, réfection des garnitures de rive et habillage des planches de rive)

**Lot 4** (Entreprise BALDINI) : 4 267.28 € HT (soit 5 103.67 € TTC)

Reprise partielle de parquet, modifications sur 2 portes et sur des placards

### **DCM N° 2013-05-02 – 8.1 DECISIONS BUDGETAIRES**

#### **Décisions Modificatives Budgétaires**

- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de voter pour la Section d'Investissement du Budget Primitif 2013 les virements de crédits suivants :

compte budgétaire		compte budgétaire	
2184	- 500	2158	+ 500

- Décide de voter pour la Section de Fonctionnement du Budget Primitif 2013 les virements de crédits suivants :

compte budgétaire		compte budgétaire	
022	- 4720	60632	+ 2500
66111	- 8100	6135	+ 1100
		61522	+ 1100
		61523	+ 1600
		61558	+ 1500
		6226	+ 1800
		6228	+ 600
		6241	+ 1270
		6257	+ 200
		6262	+ 200

		627	+ 250
		6534	+ 300
		6282	+ 100
		73925	+ 300
TOTAL	- 12 820	TOTAL	+ 12 820

### **DCM N° 2013-05-03 – 4.2 PERSONNEL COMMUNAL**

#### **Renouvellement du contrat d'un agent**

- Vu le contrat à durée déterminée d'un agent d'entretien polyvalent se terminant le 7 janvier 2014,
- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de renouveler le contrat de l'agent (temps non complet, 16h hebdomadaires) pour une durée de 1 an à compter du 8 janvier 2014, soit jusqu'au 7 janvier 2015. Rémunération au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe, échelle 3 de rémunération. Le cas échéant, rémunération d'heures complémentaires effectuées en fonction des nécessités du service.

### **DCM N° 2013-05-04 – 3.5 DOMAINE ET PATRIMOINE**

#### **Destination des coupes de bois : Etat d'assiette 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe comme suit la nouvelle destination des produits issus des parcelles 4, 5, 6, 8, 9, 15, 16, 17 figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2012 :

Vente groupée de bois et exploitation groupée de bois issus de ces parcelles pour un volume de 381 m<sup>3</sup>

- Accepte le taux de 0.10 € HT/m<sup>3</sup> soit 0.46 % pour régler les frais d'exploitation de l'ONF
- Charge le Maire de signer la convention entre la commune de Maron et l'ONF

### **DCM N° 2013-05-05 – 3.5 DOMAINE ET PATRIMOINE**

#### **Vente de bois : destination des produits**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Fixe comme suit la nouvelle destination des produits issus des parcelles 47a, 48a, 51, 52, 53,54 figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2012 :

- Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2013/2014.

L'exploitation et le débardage se feront par entrepreneurs.

Le Conseil Municipal confie la maîtrise d'œuvre correspondante à l'ONF et donne délégation au Maire pour la signature des contrats d'entreprise.

- Partage en nature des autres produits (arbres déclassés qualité chauffage, houppiers et petits bois) entre les affouagistes.

➤ Laisse à l'ONF le soin de fixer les découpes dimensionnelles

➤ Désigne comme garants responsables :

- Monsieur HENRIET Michel
- Monsieur GUITTIENNE Jean-René

- Monsieur BARATEAU Thierry

- Fixe le délai d'exploitation, façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 30/08/2014 (A l'expiration de ces dates, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits).
- Fixe le montant de la taxe d'affouage (montant forfaitaire) à 6.50 € et le volume à 10 stères par personne inscrite.

**DCM N° 2013-05-06 – 3.1 DOMAINE ET PATRIMOINE – Acquisitions**  
**Achat de terrains Chemin de Tréfot**

Monsieur le Maire rappelle le projet de la commune d'acquérir plusieurs terrains situés Chemin de Tréfot afin de faciliter l'accès à l'antenne de télédistribution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir les parcelles suivantes au prix maximum de 5 € par m<sup>2</sup> :  
AB 1072 : 33 m<sup>2</sup>  
AB 1073 : 64 m<sup>2</sup>  
AB 1348 : 24 m<sup>2</sup>  
AB 1350 : 27 m<sup>2</sup>  
AB 1352 : 72 m<sup>2</sup>
- Charge le Maire d'établir et signer tout document relatif à cette opération

Le Maire  
Jean-Marie BUTIN